



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET du DOUBS

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Communes de COLOMBIER-FONTAINE, ECOT et ETOUVANS

#### **Installation classée pour la protection de l'environnement**

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société Trois Cantons EnR pour la création et l'exploitation d'un parc composé de 6 éoliennes, fera l'objet d'une enquête publique, **du 26 août 2019 à partir de 9h00 au 30 septembre 2019 jusqu'à 17h30 sur le territoire des communes de Colombier-Fontaine, Ecot et Etouvans.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Colombier-Fontaine.

Sont désignés, par le président du tribunal administratif de Besançon, en qualité de président et membres de la commission d'enquête :

**- Président :**

M. Guy BOURGEOIS, ingénieur territorial en retraite

**- Membres titulaires :**

M. Gabriel LAITHIER, colonel de gendarmerie en retraite,

M. Rodolphe WACOGNE, géologue.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact, une étude de danger et l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Colombier-Fontaine, Ecot et Etouvans, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

**- Colombier-Fontaine :**

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,

- le mercredi de 14h00 à 17h30.

**- Ecot :**

- le lundi de 9h00 à 11h00,

- les mardi et jeudi de 15h45 à 17h45.

**- Etouvans :**

- les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00,

- le mercredi des semaines impaires de 10h00 à 12h00,

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,

- le samedi des semaines paires de 10h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de Colombier-Fontaine, Ecot et Etouvans, ou adressées directement par écrit à la mairie de Colombier-Fontaine, siège de l'enquête (3, grande rue – 25 260 COLOMBIER-FONTAINE) à l'attention M. Guy BOURGEOIS, président de la commission d'enquête, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 26 août à 9h00 au 30 septembre 2019 jusqu'à 17h30** à l'adresse suivante : [pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr](mailto:pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr) (objet à rappeler obligatoirement : Projet éolien Trois Cantons) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précitées). Elles seront consultables sur ce même site.

**Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public dans les mairies de:**

**- Colombier-Fontaine :**

- lundi 26 août 2019 de 9h00 à 12h00,
- samedi 7 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 20 septembre 2019 de 16h00 à 19h00,
- lundi 30 septembre 2019 de 14h30 à 17h30.

**- Ecot :**

- jeudi 5 septembre 2019 de 15h00 à 18h00,
- samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- mardi 24 septembre 2019 de 15h00 à 18h00,
- lundi 30 septembre 2019 de 9h00 à 12h00.

**- Etouvans :**

- jeudi 29 août 2019 de 15h00 à 18h00,
- lundi 2 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 11 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- samedi 21 septembre 2019 de 9h00 à 12h00.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

M. Sébastien JEANGIRARD (Sté Trois Cantons Enr – 17, rue du Stade – 25 660 FONTAIN)

Tél : 03.81.61.66.88

Mail : [sebastien@opale-en.eu](mailto:sebastien@opale-en.eu)

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête transmettra au préfet du Doubs, les registres et les pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, au président de la société Trois Cantons EnR, aux maires de Colombier-Fontaine, Ecot et Etouvans pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête, la décision d'autorisation environnementale, assortie du respect de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par le Préfet du Doubs, autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société Trois Cantons EnR.

Le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur,



Christian HAAS